

40 propositions pour une grande coalition

7 août 2024

Cette note est le fruit d'un travail collaboratif visant à rassembler des sensibilités politiques différentes, allant de la gauche modérée à la droite républicaine. Y ont contribué des experts impliqués dans la préparation du programme du Nouveau front populaire, d'Ensemble, ainsi que de la Droite républicaine.

Issue d'un travail d'analyse des programmes présentés par ces différentes familles politiques, cette note a pour finalité l'identification de propositions susceptibles de les rassembler par-delà leurs différences de sensibilité et leurs oppositions idéologiques, pour former un gouvernement de coalition autour d'un programme d'action minimal, permettant de faire progresser notre pays dans les prochains mois.

Partant du constat, évident, d'une absence de majorité absolue à l'Assemblée nationale issue des élections législatives des 30 juin et 7 juillet 2024, cette démarche présente un double intérêt :

- Elle permet d'éviter l'inaction, qui est une conséquence possible, mais pas inéluctable, des divisions parlementaires actuelles. Cette inaction serait en premier lieu préjudiciable à nos compatriotes et à notre pays ;
- Elle démontre l'existence d'espaces de convergence des forces politiques modérées sur plusieurs thèmes concrets, et crédibilise l'hypothèse d'une alternative aux forces de gauche et de droite les plus radicales.

Le cahier des charges retenu pour la sélection des propositions est le suivant :

- Ces propositions émanent des programmes législatifs des partis mentionnés plus haut ou en sont directement inspirées ;
- Aucune de ces propositions ne heurte frontalement une ligne rouge de ces formations politiques ; au contraire, elles sont susceptibles de compromis, dans une logique de concessions mutuelles ;
- Leur mise en œuvre est susceptible d'intervenir à court terme et au plus tard dans l'année à venir. L'hypothèse est faite que l'horizon de cette Grande coalition serait nécessairement borné par l'échéance d'une nouvelle dissolution dans le délai d'un an ou de la préparation d'un nouveau scrutin.

Dans ce contexte, les propositions présentées ne sauraient constituer un programme de réformes structurelles de long terme, ni même un catalogue de mesures de grande ambition. Elles créent toutefois un horizon d'action lucide et raisonnable, capable de redonner espoir en la force de nos institutions et d'agir en responsabilité au service de la France.

Synthèse

Cette note s'appuie sur un travail approfondi de revue des programmes du Nouveau Front Populaire, d'Ensemble et de la Droite républicaine, réalisé par un groupe transpartisan d'experts et de hauts fonctionnaires, issus de ces différentes sensibilités. Elle met en évidence 40 points de convergence, qui peuvent servir de socle d'action minimale, mais cohérente, pour les 12 prochains mois au moins.

Dans le champ de la **transition écologique** émergent notamment le soutien transpartisan à la production d'hydroélectricité, le développement de la sécurité et des compétences pour le parc nucléaire, l'extension du leasing électrique et la rénovation énergétique des logements.

S'agissant du **pouvoir d'achat**, un consensus peut être trouvé sur l'organisation d'une grande conférence sur les salaires et les conditions de vie au travail, sur la revalorisation des enseignants et sur une augmentation modérée du SMIC couplée avec un lissage des exonérations de cotisations pour stimuler la dynamique salariale.

En ce qui concerne **l'entreprise et le travail**, la mise en œuvre du Compte Epargne Temps Universel, l'accroissement du nombre d'administrateurs salariés et la montée en puissance des prêts garantis par l'État « verts » sont susceptibles d'être largement soutenus.

Pour répondre aux attentes en matière de **logement**, les trois programmes proposent de faciliter l'accession à la propriété, qui pourrait être soutenue par une mesure d'amplification des prêts à taux zéro. Le soutien à la création de logements et l'encadrement de la location de meublés touristiques pourraient eux aussi faire consensus.

Dans le champ **social**, des convergences pourront être trouvées pour soutenir le service public de la petite enfance, le maintien des repas à 1 euro pour les étudiants boursiers, l'amélioration des conditions de scolarisation des enfants en situation de handicap, et la formation des professionnels du grand âge. De même, le versement à la source des prestations sociales conciliera l'objectif de lutte contre le non-recours poursuivi par les uns et de réduction de la fraude poursuivi par les autres.

En matière de **sécurité**, un plan de lutte contre le narcotrafic et la criminalité organisée, accompagné du développement des polices de quartier, pourront trouver un large soutien à l'Assemblée nationale.

S'agissant des **institutions**, un consensus pourrait être trouvé sur l'instauration du scrutin proportionnel par voie de référendum et le lancement d'un plan de formation des agents publics à la laïcité, en commençant par les enseignants.

S'agissant de **l'international**, la seule majorité qui puisse se dégager reconnaîtra les engagements internationaux et européens de la France. Elle respectera les obligations afférentes, tout en œuvrant, à l'échelle européenne, pour défendre les priorités de la France et notamment la réciprocité dans les échanges commerciaux ou l'évolution du cadre des marchés publics.

Le **bouclage budgétaire** de ce programme minimal d'action pourra être obtenu en dépenses par la maîtrise des dépenses des opérateurs de l'État, le recentrage des aides à l'apprentissage, et la réduction des dépenses fiscales inefficaces. En recettes, un effort fiscal pour les 0,1% des Français les plus aisés, une taxe sur les rachats d'actions ou un rehaussement de la taxe sur les billets d'avions sont autant de pistes de compromis. Ce plan d'action est susceptible d'être soumis à la Commission européenne dans le cadre de la procédure pour déficits excessifs.

Liste des propositions

1.	Environnement et développement durable.....	5
1.	Soutenir l'investissement dans la production d'hydroélectricité en obtenant de la Commission européenne un régime d'exception pour les barrages français.....	5
2.	Plan de développement de la sécurité et des compétences pour le parc nucléaire	6
3.	Développement du leasing électrique et renforcement du malus écologique	6
4.	Fusionner MaPrimeRenov' et les Certificats d'Economie d'Energie (CEE) pour une aide plus simple et mieux ciblée en faveur de la rénovation énergétique.....	7
5.	Projet de loi d'adaptation au changement climatique	8
6.	Lancement d'un plan national de gestion de la ressource en eau	8
7.	Assurance salariale climatique pour accompagner et accélérer les transitions salariales dans les secteurs bruns.....	9
8.	Pour répondre aux critiques du PSC, négociations de règles climatiques et un nouveau plan <i>NextGenEU</i>	10
2.	Pouvoir d'achat et conditions de vie au travail	11
9.	Conférence sociale sur le salaire et les conditions de vie au travail.....	11
10.	Hausse du SMIC de 5 % accompagnée d'une diminution des allègements de cotisations sociales au-delà de 2 SMIC, ou une hausse de la CSG	12
11.	Mesure salariale ciblée en faveur de certains agents publics, notamment les enseignants.....	13
3.	Redressement des comptes publics et fiscalité.....	13
12.	Engagement de réduction du déficit dans le cadre de la procédure européenne pour déficit excessif	13
13.	Effort fiscal pour les 0,1 % des ménages les plus aisés (gagnant plus de 300 000€ par an) ou détenteurs d'un vaste patrimoine financier	14
14.	Rachats d'actions et conditionnalité à l'attribution d'actions aux salariés ...	15
15.	Rehaussement de la taxe sur les billets d'avion.....	15
16.	Suppression de l'exonération de plus-values immobilières après 22 ans, à l'exception des résidences principales	16
17.	Renforcer la maîtrise de la dépense des agences et opérateurs de l'État.....	16
18.	Réduire de 5 % les dépenses fiscales après avoir évalué leur efficacité économique, écologique et budgétaire	17
19.	Pause de la baisse des impôts de production.....	18
20.	Recentrage des aides à l'apprentissage	19
4.	Entreprises et développement économique	20
21.	Montée en puissance des prêts garantis par l'État (PGE) verts.....	20

22.	Création du Compte épargne temps universel	21
23.	Accroissement du nombre d'administrateurs salariés dans les entreprises	21
5.	Logement	22
24.	Relance de la construction de logements sociaux	22
25.	Soutien à la construction de logements abordables	22
26.	Renforcement du prêt à taux zéro pour les ménages primo-accédants	23
27.	Encadrement de la location de meublés touristiques	24
28.	Valorisation et libération du patrimoine foncier de l'État	24
6.	Education, petite enfance, handicap	25
29.	Mode de garde pour tous	25
30.	Repas à un euro pour les étudiants boursiers	26
31.	L'école pour tous - amélioration des conditions de scolarisation des élèves en situation de handicap	26
32.	Plan Grand âge	27
7.	Santé et protection sociale	28
33.	Aide sociale à la source	28
34.	Plan de régionalisation et de simplification de la gestion hospitalière	29
8.	Police, justice, sécurité	30
35.	Plan de lutte contre le crime organisé et le narcotrafic	30
36.	Développement des polices de quartier	30
9.	Institutions	31
37.	Introduction du scrutin proportionnel pour les élections législatives	31
38.	Publication des doléances du grand débat national	32
39.	Plan Laïcité	32
10.	Affaires étrangères – politique extérieure	33
40.	Respect des engagements européens et internationaux de la France	33
11.	Tableau de synthèse budgétaire	34

1. Environnement et développement durable

1. Soutenir l'investissement dans la production d'hydroélectricité en obtenant de la Commission européenne un régime d'exception pour les barrages français

Origine de la mesure Pacte législatif LR / programme NFP / députés ENS et PS

Description L'hydroélectricité est la deuxième source de production électrique en France derrière le nucléaire, avec plus de 26 GW de puissance installée. Cette puissance pourrait être encore augmentée de 1 GW (étude de convergence des services de l'État de 2022) à 5 GW (projections RTE) par le développement de nouvelles installations ou l'équipement de seuils existants.

Le développement de l'hydroélectricité est néanmoins freiné par un contentieux juridique entre la France et l'Union européenne. Cette dernière a mis en demeure la France en 2015 de remettre en concurrence les concessions actuelles, essentiellement détenues par EDF et la Compagnie nationale du Rhône. Alors qu'une partie de ces concessions sont déjà arrivées à expiration (61 à fin 2025), elles n'ont pas été renouvelées faute d'un accord entre la France et l'Union européenne ce qui pénalise leur entretien et leur développement.

Les barrages hydroélectriques constituent des actifs stratégiques qui requièrent des investissements pour faire face aux besoins croissants d'énergie électrique renouvelable. Leur gestion dispersée entre plusieurs acteurs pourrait par ailleurs désorganiser la production et renchérir les coûts. Il est par conséquent proposé de donner mandat au prochain Gouvernement pour obtenir de Bruxelles une solution qui préserve ces actifs d'une remise en concurrence et n'entraîne pas un démantèlement d'EDF.

Convergences avec les autres forces politiques Objectif partagé par le NFP et LR de ne pas ouvrir à la concurrence les installations hydroélectriques françaises

- NFP : refuser la privatisation des barrages hydroélectriques
- LR : prévoir un régime d'autorisation pour l'hydroélectrique

Modalités de mise en œuvre Engagement d'une négociation avec la Commission européenne

Délai 2024/2025

Impact budgétaire Nul

2. Plan de développement de la sécurité et des compétences pour le parc nucléaire

Origine de la mesure	Mesure non directement présentée dans les programmes
Description	Renforcer la sécurité du nucléaire et investir dans le développement de compétences pour que cette stratégie soit crédible et avec un effet positif sur l'emploi
Convergences avec les autres forces politiques	<ul style="list-style-type: none">• NFP : souhait de renforcer la sûreté du parc• ENS : soutien au lancement de la construction des réacteurs EPR2
Modalités de mise en œuvre	<p>(i) renforcer les contrôles sur les installations nucléaires (évaluer le vieillissement des réacteurs, examiner les problèmes de sous-traitance EDF etc.)</p> <p>(ii) repenser la gouvernance du nucléaire (augmenter les moyens de contrôle IRSN, améliorer le dialogue EDF/IRSN etc.)</p> <p>(iii) développer les compétences et l'emploi : le Plan Marshall des compétences doit être complété de mesures pour renforcer la visibilité et l'attractivité des formations existantes et s'adresser à de nouveaux viviers de recrutement (10 000 embauches chaque année)</p>
Délai	2024-2025 / enveloppe à intégrer dans le PLF 2025
Impact budgétaire	Coût de 100 M€ annoncée pour le plan Marshall en Normandie, à affiner

3. Développement du leasing électrique et renforcement du malus écologique

Origine de la mesure	ENS / I4CE / France Stratégie
Description	<p>Augmenter les moyens pour le leasing qui a été victime de son succès, associé au développement de bornes de recharge électriques accessibles et de tarifs raisonnables</p> <p>Le financement serait assuré par un renforcement du malus écologique, dont le barème actuel n'est pas compatible avec la stratégie nationale bas-carbone (réduction des émissions de CO2 du parc de véhicules neufs de seulement 14 % d'ici 2025 vs. 28 % prévus dans la SNBC)</p> <p>En 2023, les recettes du malus sont estimées à 600 millions d'euros pour le malus CO2 et 27 millions d'euros pour le malus masse (Rapport du Sénat). Selon ce rapport, le durcissement des barèmes pour 2024 conduirait à une augmentation des recettes de 200 millions d'euros. Selon I4CE, un durcissement significatif pourrait</p>

	permettre de dégager 3-4 Mds d'euros par an (effet net du bonus-malus) avec de nouveaux barèmes proposés .
Convergences avec les autres forces politiques	<ul style="list-style-type: none"> • ENS : doubler le nombre de véhicules électriques via le leasing social, visant 100 000 modèles par an • NFP : favoriser le passage de la voiture individuelle à d'autres modes de transport moins polluants (train, vélo, autopartage...), et renforcer une filière industrielle française de véhicules électrique
Modalités de mise en œuvre	L'enveloppe leasing et les nouveaux barèmes du malus pourraient être proposés dans le PLF 2025
Délai	Fin 2024
Impact budgétaire	Mesure autofinancée, voire excédentaire. Effet net pouvant aller jusqu'à 4 Mds€ par an en fonction du niveau de durcissement

4. Fusionner MaPrimeRenov' et les Certificats d'Economie d'Energie (CEE) pour une aide plus simple et mieux ciblée en faveur de la rénovation énergétique

Origine de la mesure	ENS : Mieux cibler MaPrimeRenov'
Description	<p>L'évaluation de la mesure a mis en évidence que les objectifs quantitatifs de MaPrimeRenov' étaient largement dépassés et que les ménages modestes en restaient les principaux bénéficiaires (81 % du montant total des primes au premier semestre 2023) ; l'aide financière est liée à l'efficacité des travaux réalisés, mesurée par le gain de niveaux sur le DPE.</p> <p>Le dispositif peut cependant être amélioré sur les points suivants : (i) majoritairement orientée vers des rénovations mono-gestes, (ii) faible recours des logements collectifs, (iii) ne subventionne pas les travaux les plus efficaces, (iv) peine encore à déclencher des rénovations d'ampleur.</p> <p>Il est proposé de remplacer le dispositif des Certificats d'Economie d'Energie (CEE) par une contribution abondant directement le budget de MaPrimeRenov', tout en fluidifiant le parcours des usagers, par une simplification de l'accès au label RGE pour les artisans tout en s'accompagnant de contrôles ex-post (propositions CAE).</p>
Convergences avec les autres forces politiques	<ul style="list-style-type: none"> • NFP : assurer l'isolation complète des logements, en renforçant les aides pour tous les ménages et en garantissant leur prise en charge complète pour les ménages modestes

	<ul style="list-style-type: none"> ENS : garantir l'écologie du quotidien, refonte du dispositif MaPrimeRenov'
Modalités de mise en œuvre	Analyse à d'abord enrichir de l'évaluation causale de l'ONRE (2024) en exploitant les données de consommation réelle pour estimer effet d'aubaine et rebond. Evaluation <i>ex post</i> à prévoir.
Délai	PLF 2025 pour les mesures budgétaires et textes réglementaires
Impact budgétaire	Economie, à chiffrer plus finement sur la base des 4 Md€ du coût de MaPrimeRenov'

5. Projet de loi d'adaptation au changement climatique

Origine de la mesure	Mesure non directement présentée dans les programmes
Description	<p>Mettre en œuvre les dépenses d'adaptation et de prévention collective, ainsi qu'une législation attenante (normes de construction, régulation du régime Cat Nat et de la prévention dans les zones à risque, mécanisme de solidarité contre les risques climatiques, etc.)</p> <p>Adoption d'un volet financement (mise à contribution des propriétaires pour financer la solidarité contre les risques climatiques ; rôle de la Banque des Territoires dans le financement de l'adaptation collective ; taxe de séjour et taxe GeMAPI pour financer la gestion du recul du trait de côte)</p>
Convergences avec les autres forces politiques	<ul style="list-style-type: none"> ENS : PNACC 3 porté par Christophe Béchu NFP : soutien aux réformes du régime Cat Nat (PPL Rousseau), travaux d'Intérêt Général
Modalités de mise en œuvre	Publication et mise en œuvre et plan de financement du PNACC 3 PLF 2025 pour mesures budgétaires, puis PJL spécifique début 2025
Délai	1er semestre 2025
Impact budgétaire	A déterminer - selon les mesures du PNACC

6. Lancement d'un plan national de gestion de la ressource en eau

Origine de la mesure	ENS / NFP, rapport France Stratégie
Description	Lancement d'une stratégie de planification de gestion de la ressource hydraulique :

	<ul style="list-style-type: none"> a. Tarification progressive et différentielle selon les usages (NFP) b. Mettre en place un nouveau plan EcoPhyto c. Appliquer le principe pollueur payeur, notamment en augmentant les redevances payées par les installations polluantes auprès des Agences de l'eau d. Donner au SGPE le rôle planificateur de la ressource : pourquoi on prélève, quand, et pour quelle finalité (régulation retenues d'eau notamment) e. Plan d'investissement
Convergences avec les autres forces politiques	<ul style="list-style-type: none"> • NFP : mettre en place des règles précises de partage de l'eau sur l'ensemble des activités • ENS : réduire l'usage des pesticides de 50 % d'ici 2030 • LR : favoriser la compétitivité de l'agriculture (nouveau plan EcoPhyto)
Modalités de mise en œuvre	PLF 2025 pour mesures budgétaires, puis PJL spécifique début 2025
Délai	1er semestre 2025
Impact budgétaire	Équilibré : recettes pour a) et c), coût nul pour b) et d)

7. Assurance salariale climatique pour accompagner et accélérer les transitions salariales dans les secteurs bruns

Origine de la mesure	EELV (à partir d' une proposition Institut Avant garde)
Description	<p>Mise en place d'une assurance salariale pour accélérer et rendre plus juste la transition des travailleurs vers les secteurs non bruns.</p> <p>Cette assurance indemniserait ou accompagnerait les salariés d'entreprises restructurant leur activité en raison du caractère polluant de leur activité. Elle permettrait de compenser les coûts privés importants liés à la transition et de l'accélérer, tout en la rendant acceptable.</p> <p>En effet, les travailleurs des secteurs bruns pourraient voir leurs emplois menacés par les politiques environnementales et avoir du mal à retrouver un emploi aussi bien payé, en raison d'une perte de séniorité, de réseau et d'un pouvoir de négociation moindre lorsque le salarié est au chômage. Ces coûts privés nourrissent les mouvements sociaux, rendent la transition moins acceptable et peuvent la freiner. Ce type de solution a déjà été mis en place aux États-Unis (le <i>Trade Adjustment Assistance</i> offre aux travailleurs de</p>

	plus de 50 ans perdant leur emploi à cause de la concurrence internationale une compensation égale à la moitié de la différence entre leur ancien et leur nouveau salaire si ce dernier est plus faible).
Convergences avec les autres forces politiques	<ul style="list-style-type: none"> • ENS : proposition d'une forme d'assurance salariale dans la réforme 2024 de l'assurance chômage • NFP : rejoint les prises de parole sur la garantie d'emploi
Modalités de mise en œuvre	Lancement d'une mission de préfiguration par France Travail et au SGPE à l'automne 2024
Délai	Préfiguration en 2024
Impact budgétaire	<p>Les coûts seraient limités car cela permettrait de payer moins de revenus de remplacement et à terme de prélever des impôts plus importants.</p> <p>Par exemple, indemniser tous ceux qui perdraient leur emploi pour une taxe carbone à 100€ coûterait 4 milliards entre 2023-2030 mais sans compter l'effet retour sur l'emploi / les impôts : si ce dispositif réduit d'un mois le temps passé au chômage, ¼ du coût est rattrapé.</p>

8. Pour répondre aux critiques du PSC, négociations de règles climatiques et un nouveau plan *NextGenEU*

Origine de la mesure	Mesure non directement présentée dans les programmes Institut Avant-garde / Place publique
Description	<p>Respecter les engagements européens de la France, mais négocier avec les partenaires européens un ajustement des règles budgétaires pour mieux tenir compte des enjeux de transition écologique.</p> <p>A cet effet, compléter le Pacte de stabilité et de croissance de règles budgétaires climatiques dans le cadre d'un nouveau plan <i>NextGen EU</i>:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place des règles climatiques pour s'assurer que les exigences de réduction d'émission soient aussi strictes en Europe que celles qui concernent la soutenabilité de la dette • Proposer simultanément un Fonds européen pour le Climat, afin de permettre aux États membres de financer les plans de transition <p>Ces règles budgétaires assureraient le financement de la transition tout en permettant d'assurer le respect des objectifs de réduction d'émissions définis au niveau européen</p>

Convergences avec les autres forces politiques	<ul style="list-style-type: none"> • NFP : augmenter les ressources propres du budget de l'Union européenne pour financer notamment les engagements climat • ENS : doubler la capacité de financement de l'Union Européenne
Modalités de mise en œuvre	Transmission d'une proposition à la Commission européenne et au Parlement européen
Délai	Inscrire cette négociation au programme de la nouvelle législature européenne
Impact budgétaire	Une enveloppe totale possible pour le fonds au niveau européen serait de 65 Md€/an

2. Pouvoir d'achat et conditions de vie au travail

9. Conférence sociale sur le salaire et les conditions de vie au travail

Origine de la mesure	NFP / ENS
Description	<p>Le Gouvernement organiserait une conférence sociale et demanderait aux partenaires sociaux d'engager une négociation sur le niveau de rémunération des salariés et les conditions de vie au travail, dont les résultats seraient retranscrits dans la loi.</p> <p>Cette négociation pourrait aborder également les thèmes suivants: conditions de vie au travail, qualifications, égalité femme-homme.</p> <p>En cas d'échec de la négociation sur le niveau des rémunérations, une mesure générale de hausse du SMIC serait prise dès la fin 2024.</p>
Convergences avec les autres forces politiques	<ul style="list-style-type: none"> • ENS : organiser une conférence sociale sur les salaires et le partage de la valeur ; une COP du travail pour améliorer la qualité de vie de ceux qui travaillent. • NFP : organiser une grande conférence sociale sur les salaires, l'emploi et la qualification ; organiser une conférence nationale sur le travail et la pénibilité
Modalités de mise en œuvre	Négociation engagée dès septembre 2024
Délai	2 mois
Impact budgétaire	Neutre

10. Hausse du SMIC de 5 % accompagnée d'une diminution des allègements de cotisations sociales au-delà de 2 SMIC, ou une hausse de la CSG

Origine de la mesure NFP (augmentation du SMIC)

Description Dans l'hypothèse où la conférence sociale ne parviendrait pas un accord satisfaisant sur les rémunérations, afin d'augmenter le pouvoir d'achat des salariés, trois mesures pourraient être combinées :

1/ Une hausse du SMIC de 5 % financée par un resserrement du périmètre des allègements de cotisations employeurs : un coup de pouce de 5 % du SMIC pourrait être accordé avec un effet limité sur l'emploi.

2/ La hausse du coût pour les finances publiques liée à cette mesure serait compensée par un gel des points de sortie des "bandeaux" d'exonérations de cotisations maladie et famille.

3/ Un lissage et un recentrage des allègements de cotisations salariales en-dessous de 1,6 SMIC pour les rendre plus efficaces : les différents dispositifs d'allègements généraux de cotisations à destination des salariés représentaient près de 70 Md€ en 2022, avec une efficacité économique démontrée sur les bas salaires et plus discutée sur les salaires intermédiaires et supérieurs. L'efficacité de ces exonérations sur l'emploi et les salaires pourrait être accrue en les lissant davantage, dans la mesure où elles baissent aujourd'hui fortement entre 1 et 1,6 SMIC. Ce lissage pourrait être financé par une réduction des allègements de charge au-delà de 1,6 SMIC, qui sont moins sensibles aux prélèvements sociaux et dont l'impact sur l'emploi et les exportations est plus limité ([CAE](#)).

Convergences avec les autres forces politiques Concilie la promesse d'une hausse du SMIC émanant du NFP, l'objectif de désmicardisation affiché par ENS, et la volonté exprimée par LR de réduire l'écart entre salaire brut et net.

- NFP : augmenter les salaires
- ENS : revoir cotisations et exonérations sociales pour rapprocher le salaire net du brut et inciter aux augmentations salariales
- LR : augmenter le salaire net par la baisse des charges

Modalités de mise en œuvre Projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2025, décrets

Délai 2025

Impact budgétaire Neutre

11. Mesure salariale ciblée en faveur de certains agents publics, notamment les enseignants

Origine de la mesure NFP / ENS / LR

Description Une hausse ciblée des rémunérations de certaines catégories d'agents publics est proposée, sous forme d'une bonification des points indiciaires.

Convergences avec les autres forces politiques

- NFP : investir dans l'Éducation nationale à hauteur des besoins en engageant la revalorisation des grilles de salaires
- ENS : de nouveaux efforts pour soutenir l'attractivité du métier d'enseignant
- LR : améliorer le régime indemnitaire des enseignants

Modalités de mise en œuvre Décret
(PLF pour les crédits aux ministères et compensations éventuelles, notamment aux collectivités locales)

Délai 2025

Impact budgétaire Environ 300 M€ pour 1 % de hausse du point d'indice ciblée sur les enseignants

3. Redressement des comptes publics et fiscalité

12. Engagement de réduction du déficit dans le cadre de la procédure européenne pour déficit excessif

Origine de la mesure LR / ENS

Description Le Gouvernement s'engagerait sur une trajectoire documentée de rétablissement des comptes publics auprès des institutions européennes, le cas échéant avec un échéancier adapté.

Le déficit de -5,5 % constaté en 2023 rend d'ores-et-déjà caduque la trajectoire de la LPFP 2023-2027. La trajectoire présentée en PSTAB 2024 nécessiterait un effort de l'ordre de 50 Md€ d'ici 2027 pour repasser sous les 3 % de déficit en 2027 qui n'est à ce stade pas documenté.

L'horizon temporel du retour sous les 3 %, s'il est très suivi par la Commission européenne, peut faire l'objet d'un report s'il est documenté de façon précise et crédible.

Convergences avec les autres forces politiques	<ul style="list-style-type: none"> • LR : arrêter la dégradation des comptes publics • ENS : principes essentiels : la responsabilité budgétaire, l'inscription de la France dans le projet européen
Modalités de mise en œuvre	Synthèse budgétaire du programme de coalition présenté dans le cadre du PLF 2025
Délai	Automne 2024
Impact budgétaire	Cf. tableau de synthèse

13. Effort fiscal pour les 0,1 % des ménages les plus aisés (gagnant plus de 300 000€ par an) ou détenteurs d'un vaste patrimoine financier

Origine de la mesure : Mesure de compromis, non explicitement mentionnée dans les programmes

Description : Les deux mesures suivantes pourraient être cumulées:

a) Revalorisation de contribution exceptionnelle sur les hauts revenus créée en 2011. Ces évolutions pourraient par exemple se traduire par un relèvement du taux marginal au-dessus d'un million d'euros et la création d'une tranche au-delà de deux millions d'euros de revenus, en tenant compte de la composition des ménages. L'effort fiscal serait ainsi ciblé sur le dernier centile de la distribution des revenus, où les inégalités s'accroissent par ailleurs très nettement : le revenu marquant le seuil des 0,1 % les plus riches (310 000 € en 2018) est ainsi 2,7 fois supérieur à celui délimitant le seuil des 1 % les plus riches (115 000 €).

b) Mise en place d'un impôt exceptionnel pesant sur les 10 % des patrimoines financiers les plus élevés, à hauteur de 0,5 % de la valeur de leur patrimoine financier (hors immobilier, biens professionnels et épargne retraite) afin de financer la transition environnementale

Convergences avec les autres forces politiques : Le programme du NFP appelle à renforcer la progressivité de l'impôt sur le revenu en créant 14 tranches, le Pacte d'action d'Ensemble évoque la taxation des profits ou des rentes indues, tandis que le pacte législatif LR écarte toute hausse d'impôts.

Une voie de compromis serait de s'engager à ne pas augmenter les impôts pour les classes moyennes tout en demandant aux ménages à l'extrémité de l'échelle des revenus de contribuer davantage à la résorption des déficits publics.

Modalités de mise en œuvre : PLF 2025

Délai	Automne 2024 (PLF 2025)
Impact budgétaire	Recettes nouvelles : a. 0,1 Md€ b. 7 Md€

14. Rachats d'actions et conditionnalité à l'attribution d'actions aux salariés

Origine de la mesure	ENS
Description	<p>Taxe de 1 % sur les rachats d'actions, applicable aux sociétés cotées de plus de 1 Md€ de chiffre d'affaires. Le taux serait réduit à 0,5 % lorsqu'au moins 10 % des actions rachetées sont attribuées aux salariés.</p> <p>Entre 2017 et 2023, les rachats d'actions ont représenté 115,3 Md€, soit 32,5 % des 354,7 Md€ de dividendes versés. La part des rachats dans le montant total des sommes distribuées par les entreprises du CAC 40 a ainsi presque doublé en sept ans, passant de 8 % en 2017 à 45 % en 2023, et le montant annuel des rachats a par ailleurs été multiplié par 2,5 sur cette période.</p>
Convergences avec les autres forces politiques	<ul style="list-style-type: none"> • ENS : taxer les rachats d'action • NFP : supprimer la flat tax
Modalités de mise en œuvre	PLF 2025
Délai	2025
Impact budgétaire	Recettes nouvelles : 300 M€ (33 Md€ de rachats d'action en 2023)

15. Rehaussement de la taxe sur les billets d'avion

Origine de la mesure	NFP (d'après Convention citoyenne pour le climat)
Description	<p>La Taxe Solidarité Avion consisterait en une augmentation de la taxe sur les billets d'avion (taxe Chirac introduite en 2005) suivant la proposition de la Convention Citoyenne pour le Climat, qui constitue une taxe carbone ciblée sur l'aviation. Elle serait croissante à la fois en fonction de la distance (vols inférieurs ou supérieurs à 2 000 km) et de la classe du billet (économique, affaires, jet privé). Elle pourrait être ensuite harmonisée au niveau européen pour éviter les distorsions.</p>

Convergences avec /
les autres forces
politiques

Modalités de mise en œuvre Les nouveaux barèmes pourraient être proposés dans le PLF 2025

Délai 2025

Impact budgétaire Le produit de cette TSA pourrait augmenter, du fait de l'augmentation de l'éco-contribution préconisée par la Convention Citoyenne pour le Climat de 440 M€ en 2020 jusqu'à 5 Md€ dans une version maximaliste, sur la base du trafic 2023

16. Suppression de l'exonération de plus-values immobilières après 22 ans, à l'exception des résidences principales

Origine de la mesure ENS (MoDem)

Description Suppression de l'exonération de plus-value immobilière au bout de 22 ans au titre de l'IR et au bout de 30 ans au titre des prélèvements sociaux, sans remettre en cause l'exonération pour les résidences principales. Ces plus-values seraient taxées au prélèvement forfaitaire unique (PFU).

Cette mesure poursuit le double objectif de simplification du système fiscal et de fluidification du marché immobilier et ainsi, d'apporter une réponse partielle à la crise du logement. Les résidences principales seraient les seuls biens immobiliers à continuer de faire l'objet de l'abattement en vigueur.

Convergences avec les autres forces politiques

- NFP : supprimer les niches fiscales inefficaces, injustes et polluantes
- ENS : amendement du groupe MoDem

Modalités de mise en œuvre PLF 2025

Délai Janvier 2025

Impact budgétaire Chiffrage non disponible

17. Renforcer la maîtrise de la dépense des agences et opérateurs de l'État

Origine de la mesure LR

Description	<p>Au regard de leur volume de dépenses, il apparaît indispensable d'associer les agences et opérateurs de l'État à l'effort de redressement des comptes publics. Il est ainsi proposé de continuer la démarche de rationalisation (mutualisations et fusions le cas échéant) en particulier pour les organismes de petite taille (moins de 100 ETP) et d'inscrire les opérateurs dans une trajectoire de réduction de 5 % de leurs effectifs d'ici à 2027 (soit -25 000).</p> <p>Les agences et opérateurs de l'État ont connu une forte expansion au cours des vingt dernières années. En 2024, les opérateurs de l'État bénéficient de 81 Md€ de financements publics et leurs effectifs sont estimés à 492 000 personnes. Cela représente une forte augmentation par rapport à 2007 où les financements publics s'élevaient à 19 Md€ (+ 326 %) et où ils employaient 246 000 personnes (+ 100 %), ce qui s'explique toutefois notamment par des transferts de l'État.</p> <p>Une démarche de rationalisation a été amorcée au cours des dernières années, avec une réduction globale du nombre d'opérateurs (-33 % par rapport à 2008), avec à ce jour une incidence réduite sur les budgets et les effectifs. Le pilotage de ces organismes par l'État demeure cependant hétérogène comme l'illustre le fait que seuls 42 % des opérateurs (hors enseignement supérieur) disposaient en 2020 d'un contrat d'objectifs et de moyens en vigueur.</p>
Convergences avec les autres forces politiques	<ul style="list-style-type: none"> • ENS : améliorer l'efficacité des agences de l'État, supprimer les opérateurs, agences et comités qui ne sont plus utiles • LR : supprimer les agences paraétatiques inutiles
Modalités de mise en œuvre	<p>PLF 2025 pour les plafonds d'emploi</p> <p>Vecteurs juridiques spécifiques selon les organismes concernés pour les fusions et mutualisation, actualisation et généralisation des contrats d'objectifs et de moyens</p>
Délai	Montée en charge progressive, premiers effets dès 2025
Impact budgétaire	Économie de 2 Md€ par an en rythme de croisière

18. Réduire de 5 % les dépenses fiscales après avoir évalué leur efficacité économique, écologique et budgétaire

Origine de la mesure	NFP
Description	Il est proposé de s'engager sur une réduction de 5 % du coût des niches fiscales pour l'État :

- en appliquant les mécanismes de régulation prévus dans la loi de programmation des finances publiques (fixation d'un plafond annuel et reconduction d'une nouvelle niche fiscale au bout de trois ans par un vote du Parlement) ;
- en lançant une évaluation d'ensemble des niches fiscales par un comité indépendant, sur l'exemple de ce qui avait été fait en 2011, pour en mesurer l'efficacité économique, écologique et budgétaire et effectuer une cotation des dépenses fiscales permettant d'identifier celles qui doivent être réduites, amendées ou supprimées.

Le coût de l'ensemble des dépenses fiscales (ménages et entreprises compris) pour le budget de l'État est estimé à 78,7 Md€ en 2024. Une grande partie de ces dépenses n'a pas fait l'objet d'une mesure d'évaluation, ce qui nuit au rendement et à l'efficacité d'ensemble du système fiscal français ainsi que le relève régulièrement la Cour des comptes.

Convergences avec les autres forces politiques	<p>Cette proposition de synthèse pourrait rencontrer l'adhésion de</p> <ul style="list-style-type: none"> • NFP : supprimer les niches fiscales inefficaces, injustes et polluantes • LR : mesure de réduction des niches fiscales dans le programme présidentiel 2022 • ENS : lancer une revue transpartisane des aides aux entreprises pour identifier celles qui n'atteignent pas leurs objectifs
--	---

Modalités de mise en œuvre	<p>Lancement dès l'automne 2024 d'un comité indépendant d'évaluation des niches fiscales</p> <p>PLF 2025 pour l'intégration en loi de finances des premières mesures</p>
----------------------------	--

Délai	Mise en œuvre des économies courant 2025
-------	--

Impact budgétaire	Économie pouvant atteindre 4 Md€ par an en régime de croisière
-------------------	--

19. Pause de la baisse des impôts de production

Origine de la mesure	Non explicitement prévue par les programmes
----------------------	---

Description	Afin de redresser la compétitivité des entreprises françaises grevée par ces impositions déconnectées de leurs bénéficiaires, deux baisses successives d'un montant de 14,6 Md€ ont été opérées en 2021 et en 2023. Une dernière baisse de 4,1 Md€ résultant de la suppression
-------------	--

totale de la CVAE devait être mise en œuvre en 2024, avant d'être repoussée à 2027.

La situation budgétaire de la France invite à reconsidérer cette trajectoire et à annuler la suppression totale de la CVAE prévue en 2027.

Cet effort demandé aux entreprises ne doit toutefois pas s'accompagner d'une remise en cause des baisses consenties jusqu'ici, qui n'ont fait que contribuer à réduire un écart de compétitivité encore significatif. Les impôts de production (assis sur les salaires, la main d'œuvre ou le foncier) demeurent en effet deux fois plus élevés en France que dans les pays voisins. Leur produit représentait 4,7 % du PIB en France en 2022 contre 2,3 % en moyenne dans la zone euro et 2,5% dans l'Union européenne.

Convergences avec les autres forces politiques	Position intermédiaire entre celle de LR et du NFP, acceptable pour ENS dans la mesure où le Gouvernement Attal avait déjà décalé la dernière baisse à 2027.
--	--

Modalités de mise en œuvre	Loi de finances
----------------------------	-----------------

Délai	Automne 2025
-------	--------------

Impact budgétaire	Neutre
-------------------	--------

20. Recentrage des aides à l'apprentissage

Origine de la mesure	Non explicitement prévue par les programmes
----------------------	---

Description	Suppression progressive de la prime d'apprentissage pour les formations dont le niveau d'étude est supérieur à bac+2 afin de limiter les effets d'aubaines et de maintenir la prime pour les apprentis mineurs et les élèves de l'enseignement professionnels pour lesquels la formation en alternance est décisive dans leur insertion sur le marché du travail.
-------------	---

En 2023, 61 % des contrats s'inscrivent dans le cadre d'une formation de niveau bac+2 ou plus et 57 % des contrats sont signés par des apprentis ayant 20 ans ou plus (Dares, février 2024). L'effet positif de l'apprentissage sur l'insertion dans l'emploi durable de cette population n'est pas prouvé.

France Compétences, l'opérateur de l'État chargé d'assurer la gouvernance nationale de la formation professionnelle et de l'apprentissage, connaît depuis plusieurs années une situation largement déficitaire malgré un soutien régulier de l'État.

	Afin de maîtriser les coûts de la formation professionnelle, il est nécessaire de renforcer le contrôle des formations offertes et de ne pas renouveler les accréditations pour les formations ne permettant pas une amélioration de la capacité à occuper un emploi.
Convergences avec les autres forces politiques	LR, ENS
Modalités de mise en œuvre	Décret
Délai	moins d'un an
Economie	1-3 Md€

4. Entreprises et développement économique

21. Montée en puissance des prêts garantis par l'État (PGE) verts

Origine de la mesure	ENS, Institut Avant-garde
Description	<p>Augmenter significativement l'enveloppe de prêts garantis par l'État (PGE) verts, aujourd'hui de 2 Md€, incluant un financement bonifié lié à une conditionnalité environnementale et des contrôles stricts et réguliers. Cette augmentation pourrait être financée par la suppression des aides identifiées pour s'y substituer.</p> <p>La Cour des comptes recommande de (i) mieux évaluer les besoins et la nécessité, (ii) affirmer le caractère temporaire, (iii) systématiser les outils de contrôle a priori.</p>
Convergences avec les autres forces politiques	<ul style="list-style-type: none"> ENS : Bruno Le Maire a annoncé 2 milliards de PGE verts en février (mise en place mars/janvier) LR : argument budgétaire de la garantie vs. la subvention
Modalités de mise en œuvre	Lancer une revue des aides aux entreprises (cf. mesure 18) et évaluer celles qui pourraient être remplacées par des PGE verts.
Délai	Evaluation 2024-2025, adoption du dispositif en PLF 2026
Impact budgétaire	Effet net à évaluer mais objectif positif : augmentation du montant des PGE (aujourd'hui de 2 Md€, mais 143 Md€ entre 2020 et 2022), mais baisse des aides aux entreprises (59 Md€ en 2022 (Fipeco) - 140 Md€ (France Stratégie) - débat sur le double comptage).

22. Création du Compte épargne temps universel

Origine de la mesure	ENS / CFDT (Pacte du pouvoir de vivre)
Description	Généralisation d'un compte épargne temps portable tout au long de la vie, qui permet au salarié d'accumuler des droits lui permettant de bénéficier d'un congé de 1 à 12 mois pour accompagner un proche, s'engager dans un projet associatif ou citoyen, mener un projet de transition ou réaliser un projet personnel
Convergences avec les autres forces politiques	<ul style="list-style-type: none">• ENS : programme présidentiel 2022• NFP : convergence possible
Modalités de mise en œuvre	Mise en œuvre dans un projet de loi de l'accord trouvé par l'U2P, la CFDT et la CFTC en avril 2024
Délai	Deuxième semestre 2024 pour l'inscription dans la loi Quelques années pour la mise en œuvre effective, qui suppose de rendre possible la portabilité d'une entreprise à l'autre.
Impact budgétaire	A déterminer - impact possible sur les employeurs publics en cas de généralisation

23. Accroissement du nombre d'administrateurs salariés dans les entreprises

Origine de la mesure	NFP / ENS
Description	<p>En France, les sociétés anonymes et sociétés européennes employant plus de 1000 salariés en France ou plus de 5000 salariés dans le monde doivent disposer d'un administrateur salarié si le conseil d'administration est composé de 12 membres au plus, et de deux si le conseil est composé de plus de 12 membres.</p> <p>Il est proposé de porter ce chiffre à respectivement, 2 et 3 administrateurs salariés. En complément, cette obligation pourrait être étendue aux sociétés de plus de 500 salariés, quelle que soit leur forme juridique.</p>
Convergences avec les autres forces politiques	<ul style="list-style-type: none">• NFP : faire des salariés de véritables acteurs de la vie économique, en leur réservant au moins un tiers des sièges dans les Conseils d'Administration• ENS : le renforcement de la présence des salariés dans les conseils d'administration des grandes entreprises
Modalités de mise en œuvre	Texte de loi ordinaire sur le développement des entreprises

Délai	Premier semestre 2025
Impact budgétaire	Neutre

5. Logement

24. Relance de la construction de logements sociaux

Origine de la mesure	NFP Conseil national de la refondation "Logement"
Description	Objectif de relancer la construction de logement, notamment dans le secteur du logement social : <ol style="list-style-type: none"> 1. Retour de la TVA à taux réduit pour la production de logement sociaux (PPL Stéphane Peu) 2. Modulation de la réduction de loyers de solidarité (RLS) en fonction des efforts de construction et de rénovation des bailleurs 3. Promotion des parcours de mobilité dans le parc social
Convergences avec les autres forces politiques	<ul style="list-style-type: none"> • ENS : favoriser la mobilité dans le parc social et donner plus de pouvoir aux élus locaux pour piloter celui-ci • LR : retour de la TVA à taux réduit dans le programme présidentiel 2022 • NFP : relancer la construction du logement social
Modalités de mise en œuvre	Texte de loi, nouveaux barèmes pouvant être soumis au PLF 2025
Délai	2025
Impact budgétaire	<ol style="list-style-type: none"> 1. Impact budgétaire 500 M€ (Programme Pécresse) 2. Difficile à estimer, la RLS aujourd'hui représente une recette de l'ordre de 1,5 Md€ (qui est donc la fourchette maximale de cette mesure)

25. Soutien à la construction de logements abordables

Origine de la mesure	NFP Conseil national de la refondation "Logement"
----------------------	--

Description	<p>Objectif de faciliter la production de logements, notamment de logements abordables</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Imposer une densité minimale pour les nouvelles constructions 2. Nouvelle aide aux “maires bâtisseurs” : aide forfaitaire (10 000 euros par logement correspond à 25 % de la TVA sur le neuf environ pour une surface vendue 200 000 euros, équivalent à l’aide aux maires bâtisseurs de 100 euros par m²). Montant calculé sur une moyenne de logements construits et/ou transformés (à condition qu’ils aient été vidés auparavant et que ces travaux les remettent sur le marché) au cours des trois ou six dernières années. Le montant de l’aide serait majoré en cas construction d’un logement social.
Convergences avec les autres forces politiques	<ul style="list-style-type: none"> • ENS : <i>favoriser la mobilité dans le parc social et donner plus de pouvoir aux élus locaux pour piloter celui-ci</i> • LR : <i>retour de la TVA à taux réduit dans le programme présidentiel 2022</i> • NFP : <i>relancer la construction du logement social</i>
Modalités de mise en œuvre	Texte de loi, nouveaux barèmes pouvant être soumis au PLF 2025
Délai	2025
Impact budgétaire	<ol style="list-style-type: none"> 1. Neutre 2. A évaluer

26. Renforcement du prêt à taux zéro pour les ménages primo-accédants

Origine de la mesure	<p>NFP</p> <p>Conseil national de la refondation “Logement”</p>
Description	<p>Renforcer le soutien à l’accession à la propriété <i>via</i> la prolongation et l’amplification du Prêt à Taux Zéro (PTZ) jusqu’en 2027, en l’ouvrant aux primo-accédants sans distinction géographique ou distinction neuf / ancien</p>
Convergences avec les autres forces politiques	<ul style="list-style-type: none"> • ENS : faciliter l’accession à la propriété des primo-accédants en les exonérant de frais de notaire • LR : faciliter l’accession à la propriété pour les logements sociaux

- NFP : ouverture du prêt à taux zéro à tous les ménages primo-accédants sans distinction géographique ou entre neuf ou ancien

Modalités de mise en œuvre Texte de loi, nouveaux barèmes pouvant être soumis au PLF 2025

Délai 2025

Impact budgétaire Un PTZ élargi, sans distinction géographique neuf / ancien équivaldrait au PTZ 2023, pour un coût de 1,2 Md€ (contre 800 M€ en 2024 avec l'introduction de ces critères)

27. Encadrement de la location de meublés touristiques

Origine de la mesure PPL Ensemble (Anaig Le Meur)
[Conseil national de la refondation](#) "Logement"

Description Réduction de l'abattement fiscal de 71 % applicable aux revenus fonciers tirés des meublés de tourisme et aux chambres d'hôtes, à l'exception des zones de montagne ou des zones détendus qui bénéficieraient d'un régime dérogatoire

Convergences avec les autres forces politiques NFP, LR (PPL votée au Sénat)

Modalités de mise en œuvre Adoption définitive de la proposition de loi en cours de navette parlementaire

Délai Fin 2024

Impact budgétaire Limité

28. Valorisation et libération du patrimoine foncier de l'État

Origine de la mesure Modem

Description Création d'une foncière de l'État, avec un objectif de recensement, de libération et de valorisation du foncier existant

L'État dispose d'un patrimoine immobilier de 94 millions de m² de surfaces bâties, dont 7 millions de m² de bureaux inutilisés; ainsi que de 40 000 km² de terrains non bâtis.

Convergences avec les autres forces politiques	ENS, LR
Modalités de mise en œuvre	PLF 2025
Délai	Courant 2025
Impact budgétaire	Économie allant jusqu'à 2 Md€ à l'horizon 2027

6. Education, petite enfance, handicap

29. Mode de garde pour tous

Origine de la mesure	Ensemble, NFP
Description	<p>Création de 200 000 places de garde nouvelles en crèche.</p> <p>En 2024, 16 000 places en crèche ont été perdues; en 2030, si rien n'est fait pour rendre ce secteur plus attractif, 300 000 places auprès d'assistants maternels disparaîtront, notamment faute de personnels qualifiés.</p> <p>Répartition des modes de garde : 40 % crèche et 60 % assistants maternels</p>
Convergences avec les autres forces politiques	<ul style="list-style-type: none"> NFP : garantir l'accès à chaque famille à un mode de garde adapté grâce à un service public de la petite enfance ouvrant 500 000 places en crèches ou autre solution de garde (200 000 de besoin actuel + 300 000 places d'assistantes maternelles) ENS : faire que la garde d'enfant ne soit pas un obstacle pour trouver ou conserver un emploi
Modalités de mise en œuvre	<p>Mission en cours sur les leviers de revalorisation de la profession (IGAS)</p> <p>100 000 créations de place en crèche d'ici 2027 déjà budgétisées</p>
Délai	Engagement du plan : PLFSS 2025, montée en charge jusqu'en 2027
Impact budgétaire	Un budget spécifique CNAF a été programmé jusqu'en 2027 (6 Mds€ - COG petite enfance dont afin de développer les places en crèche et la formation d'assistantes maternelles)

Toutefois, 460 M€ non exécuté en 2024 faute d'avoir pu créer les places en crèche annoncées

30. Repas à un euro pour les étudiants boursiers

Origine de la mesure NFP, Ensemble

Description A la rentrée 2023, deux tarifications sociales des repas étudiants coexistaient :

- tarification sociale à 3,30 euros ;
- tarification très sociale à 1 euro pour les étudiants boursiers et pour les non-boursiers précaires

Il est proposé de pérenniser la tarification sociale et d'élargir la tarification à 1€ à certains étudiants bénéficiant de la tarification sociale.

Convergences avec les autres forces politiques

- NFP : élargir le dispositif à tous les étudiants
- ENS : nous maintiendrons les repas CROUS à 1 euro pour les boursiers

Modalités de mise en œuvre PLF 2025 et PLFG 2024 pour la mise en place des crédits pour l'année scolaire 2024-2025

Délai Effective à la rentrée 2025

Impact budgétaire +50 M€ (enveloppe nécessaire pour passer le tarif de 1€ à tous les bénéficiaires du tarif social faisant passer le budget global à environ 100 M€, contre un peu moins de 50 M€ actuellement pour les repas à 1€)

31. L'école pour tous - amélioration des conditions de scolarisation des élèves en situation de handicap

Origine de la mesure ENS / NFP

Description Faisant suite au [Comité Interministériel du Handicap](#) du 16 mai 2024, repris pour partie dans les documents programmatiques :

- Intégrer 100 structures médico-sociales au sein des écoles d'ici 2027, dont 10 pour l'année scolaire 2024-2025.
- Permettre aux accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) un temps quasi complet en ajoutant aux 24 heures de temps scolaire jusqu'à 8 heures pour la pause méridienne (PPL Vial), et en lançant un plan métier pour les AESH visant à construire des carrières professionnelles et à

	valoriser les acquis de l'expérience pour accéder au métier d'éducateur spécialisé au sein de l'Éducation nationale
Convergences avec les autres forces politiques	<ul style="list-style-type: none"> NFP : un service public d'accompagnement des élèves en situation de handicap, en formant et titularisant les actuelles accompagnantes d'élèves en situation de handicap (AESH) ENS : accélération de la mise en accessibilité pour les personnes handicapées, et pour leur inclusion partout, notamment à l'école.
Modalités de mise en œuvre	Mise en œuvre des engagements du Comité Interministériel du Handicap du 16 mai 2024
Délai	Premiers résultats dans le courant de l'année scolaire 2024-2025
Impact budgétaire	Chiffrage à déterminer

32. Plan Grand âge

Origine de la mesure	NFP / ENS
Description	<p>Lancer un plan des métiers du <i>care</i> pour répondre à la fois aux besoins sur le territoire, au virage domiciliaire et à la qualité de ces emplois : salaires, conditions d'emploi (type de contrat, insécurité de l'emploi), conditions de travail (accidents et risques physiques, risques psychosociaux, intensité), horaires (horaires de travail, horaires atypiques, conciliation vie personnelle / professionnelle).</p> <ul style="list-style-type: none"> Tenir compte non seulement des pratiques en matière de temps de travail (le temps partiel reste la norme, en raison d'une sous-estimation des heures de travail réalisées et d'une pénibilité élevée) Avoir une réflexion globale sur les revenus du <i>care</i> (les revalorisations salariales type Segur pourraient déboucher sur des gains faibles en termes de revenu disponible tout en favorisant un accroissement de la pénibilité) Avoir une réflexion sur les ressources des EHPAD (marges de manœuvre des employeurs limitées - forte régulation publique des ressources)
Convergences avec les autres forces politiques	<ul style="list-style-type: none"> NFP : lancer un plan grand âge en rénovant les EHPAD, en augmentant et en formant les professionnels du grand âge ENS : créer un choc d'attractivité pour les métiers du grand âge

Modalités de mise en œuvre	Projet de loi Grand âge
Délai	2025
Impact budgétaire	Impact pluriannuel : 1,7md€ 1,2 md€ (évolution de la masse salariale, effets de l'inflation et mesures nouvelles nécessaires à l'adaptation du secteur aux besoins de la population) + 0,5 md€ pour le volet investissement

7. Santé et protection sociale

33. Aide sociale à la source

Origine de la mesure	ENS, Avenir en Commun (LFI)
Description	Mise en place de l'aide sociale à la source pour rendre le système moins complexe et plus transparent, unifier les modes de gestion, tout en luttant contre la fraude sociale
Convergences avec les autres forces politiques	<ul style="list-style-type: none"> • ENS : versement automatique des aides d'ici 2027 • NFP : convergence possible pour la réduction du non recours • LR : convergence possible pour la lutte contre la fraude
Modalités de mise en œuvre	Le gouvernement propose une simplification des demandes pour le revenu de solidarité active (RSA), la prime d'activité et l'aide personnalisée au logement (APL), via un système de versement à la source ou une déclaration préremplie. Des tests menés dans plusieurs départements ont montré des résultats concluants, ce qui a conduit à l'extension du dispositif à l'ensemble du territoire.
Délai	Chantier à engager avant la fin 2024 pour tenir les engagements pour opérationnalisation au plus tard en 2027
Impact budgétaire	Montant maximal : 9 Md€, estimé à 4 Md€ d'ici 2027 (montée en charge). Montant des prestations sociales non réclamées à la CAF : 10 Md€ + réduction de la fraude sociale à estimer (Rapport Cour des comptes 2020 : 1 Md€).

34. Plan de régionalisation et de simplification de la gestion hospitalière

Origine de la mesure NFP / ENS (annonce Macron PLFSS 2024) / [CAE](#)

Description La question de la répartition géographique des médecins et de leur coordination avec d'autres professionnels de santé est liée aux modes de rémunération. Aujourd'hui, la délégation des tâches médicales se heurte aux effets structurants du paiement à l'acte en médecine ambulatoire, qui incite à une pratique individuelle. Le paiement à l'acte, encore dominant, a également pour corollaire une charge administrative lourde pour les médecins, leur enlevant du temps de soin et dégradant leurs conditions de travail, a fortiori à l'hôpital. Enfin, les incitations financières à l'installation des médecins dans les zones sous dotées, déjà en place depuis quelques années (CAIM), n'ont pas fait la preuve de leur efficacité, compte tenu des préférences des médecins.

Propositions :

- Simplification et adaptation progressive de la T2A dans les établissements hospitaliers aux spécificités territoriales;
- Doter les agences régionales de santé des moyens du pilotage de l'offre de soins, en leur allouant une enveloppe financière en lien direct avec les besoins estimés de la population dont elle a la charge;
- Renforcement du pilotage par les ARS du pilotage de l'offre de soins, au travers notamment de la maîtrise du conventionnement et des modalités de rémunération des médecins et des professionnels de santé en général

Convergences avec les autres forces politiques

- NFP : *réguler l'installation des médecins dans les déserts médicaux ; engager un plan pluriannuel de recrutement des professionnels du soin et du médico-social (médecins, infirmiers, aides-soignants, personnels administratifs) et de revalorisation des métiers et des salaires*
- ENS : *lutter contre les déserts médicaux « en doublant le nombre de médecins en formation chaque année grâce à la suppression du numerus clausus » ; libérer du temps médical pour les médecins*
- LR : *territorialisation des études de médecine, doublement du nombre de médecins à travers des mesures incitatives*

Modalités de mise en œuvre PLFSS 2025

Délai 2025-2027

Impact budgétaire Neutre

8. Police, justice, sécurité

35. Plan de lutte contre le crime organisé et le narcotrafic

Origine de la mesure ENS (annonces gouvernementales avril 2024)

Description

- Création d'un parquet national de lutte contre la criminalité organisée coordonnant l'action de la justice dans la lutte contre le crime organisé, sur le modèle du parquet national financier et du parquet national anti-terroriste
- Création d'un statut de repentir attribué par le juge et révoquant à tout moment, sur le modèle italien
- Jugement des règlements de comptes dans les affaires de stupéfiants par une cour d'assises spécialisée, et non plus ordinaire, pour éviter les pressions et menaces dont sont parfois victimes les jurés citoyens en jugeant ces assassinats
- Création d'une nouvelle infraction d'association de malfaiteurs en matière de criminalité organisée, punie de 20 ans de réclusion

Convergences avec les autres forces politiques

- NFP : assurer l'augmentation des effectifs de police judiciaire, technique, scientifique, du renseignement, des unités en charge du narcotrafic, de la délinquance financière, du trafic d'êtres humains et du démantèlement des réseaux mafieux
- ENS : adoption du projet de loi sur la criminalité organisée
- LR : lutter de façon implacable contre le narcotrafic

Modalités de mise en œuvre

Projet de loi

Délai

Premier semestre 2025

Impact budgétaire

Neutre

36. Développement des polices de quartier

Origine de la mesure NFP / ENS

Description

Plan pluriannuel de redéploiement des forces, département par département, afin de couvrir d'ici 2027 tous les 62 Quartiers de reconquête républicaine (QRR)

	<p>Il est proposé de privilégier une réorganisation des forces, notamment dans l'équilibre entre agents de terrain et agents administratifs. A défaut, le coût de l'augmentation des effectifs n'est pas soutenable ou déséquilibré entre territoires.</p> <p>Cette mesure serait mise en œuvre sans porter atteinte aux effectifs existants des forces d'intervention (CRS, BAC, etc.)</p>
Convergences avec les autres forces politiques	<ul style="list-style-type: none"> NFP : assurer la protection de la population par le rétablissement de la police de proximité (cf. travaux Intérêt Général) ENS : plus de présence sur le terrain pour plus de sécurité ; stratégie "Vie Tranquille" autour d'axes comme la lutte contre le trafic de stupéfiants, un plan contre les cambriolages
Modalités de mise en œuvre	Redéploiement de moyens humains dans le cadre d'une réorganisation interne des services police et gendarmerie
Délai	2027
Impact budgétaire	Neutre - moyens constants (cadre LOPMI)

9. Institutions

37. Introduction du scrutin proportionnel pour les élections législatives

Origine de la mesure	ENS / NFP
Description	<p>Instauration du scrutin proportionnel à un tour départementalisé, selon la formule retenue pour les élections législatives de mars 1986. Les députés sont élus, dans les départements, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel. Le département forme une circonscription. Seules sont admises à la répartition des sièges les listes ayant obtenu au moins 5 % des suffrages exprimés.</p>
Convergences avec les autres forces politiques	<ul style="list-style-type: none"> NFP : instaurer la proportionnelle ENS : instaurer la proportionnelle (MoDem)
Modalités de mise en œuvre	Référendum au titre de l'article 11 de la constitution (seule voie de passage législative).
Délai	Second semestre 2024
Impact budgétaire	Neutre

38. Publication des doléances du grand débat national

Origine de la mesure	EELV (proposition de résolution parlementaire)
Description	<p>Rendre disponibles les cahiers de doléances du Grand Débat national pour permettre leur consultation par les citoyens et les chercheurs, et enrichir le débat public et le programme de la grande coalition</p> <p>Les cahiers ont été placés aux archives départementales des 101 départements français. Bien que près de 80 % d'entre eux aient été numérisés pour permettre l'exercice de synthèse et d'analyse qui a été livré à l'État, aujourd'hui, leurs contenus demeurent inaccessibles</p>
Convergences avec les autres forces politiques	Convergences possibles ENS/NFP/LR
Modalités de mise en œuvre	Financement d'une plateforme permettant la numérisation, le recensement et la mise à disposition du contenu des 20 000 cahiers citoyens contenant 217 910 contributions individuelles.
Délai	Deuxième semestre 2025
Impact budgétaire	< 10 M€

39. Plan Laïcité

Origine de la mesure	NFP / ENS / LR
Description	Lancement d'un plan de formation des agents publics aux principes de la laïcité, notamment les enseignants
Convergences avec les autres forces politiques	<ul style="list-style-type: none">• NFP : engager un vaste plan de formation des fonctionnaires à la laïcité, aux principes juridiques de la loi de 1905, renforcer la pédagogie de la laïcité dans l'Éducation nationale pour accompagner les professeurs• ENS : élaborer un plan « Laïcité » autour de deux piliers : laïcité à l'école et laïcité dans les services publics, qui garantisse le respect absolu et l'intransigeance de tous les pouvoirs publics en matière de laïcité• LR : faire respecter les valeurs de la France et de la République, et au premier chef la laïcité, face au communautarisme

Modalités de mise en œuvre	Pour assurer la diffusion la plus rapide auprès des 800 000 enseignants français, confier au GIP PIX la conception d'un module de formation et de validation délivré en ligne, et renouvelé chaque année. Ce module pourra ensuite être étendu aux agents d'autres ministères concernés
Délai	1er semestre 2025
Impact budgétaire	Limité

10. Affaires étrangères – politique extérieure

40. Respect des engagements européens et internationaux de la France

Origine de la mesure	ENS / LR / NFP
Description	<p>Reconnaissance des institutions européennes, de leur fonctionnement et respect des engagements européens de la France et la primauté du droit de l'Union européenne</p> <p>Soutien aux priorités françaises dans les formations du Conseil comme au Parlement européen, pour faire évoluer le droit comme les politiques européens. Ces efforts porteront notamment sur la réciprocité dans les accords commerciaux par la systématisation des clauses miroirs, et sur la réforme du cadre des marchés publics pour permettre aux acheteurs de donner la priorité à la production locale</p> <p>Soutien à l'ancrage de la France dans l'OTAN, tout en plaidant pour un pilier européen de l'alliance, le développement de la base industrielle et technologique de défense fondée sur la préférence européenne</p>
Convergences avec les autres forces politiques	<ul style="list-style-type: none"> NFP : interdire l'importation de toute production agricole ne respectant pas nos normes sociales et environnementales ; Encadrer la sous-traitance, garantir la responsabilité du donneur d'ordre et mettre en place des quotas de sous-traitants issus du tissu de TPE/PME et de l'artisanat local LR : appliquer la réciprocité et les clauses miroir dans les accords commerciaux ; mettre en œuvre la préférence locale dans la commande publique et la restauration collective
Modalités de mise en œuvre	Mobilisation des députés européens au sein du Parlement, et des membres du gouvernement au sein des formations du Conseil de l'Union européenne.
Délai	Tout au long de la législature.

Impact budgétaire Neutre

11. Tableau de synthèse budgétaire

Impact budgétaire total : -5,8 Md€

Pour mémoire : objectif d'économies du PSTAB en 2025 (approx.) : 30 Md€ (1,2 point d'ajustement primaire)

Thèmes des mesures	Chiffrage (+ dépenses, - économies / recettes)
Environnement et développement durable	-1,45 Md€
Pouvoir d'achat et conditions de vie au travail	+4,75 Md€
Redressement des comptes publics et fiscalité	-14,6 Md€
Entreprises et développement économique	0 Md€
Logement	-1,5 Md€
Education, petite enfance, handicap	+3 Md€
Santé et protection sociale	+4 Md€
Police, justice, sécurité	0 Md€
Institutions	0,01 Md€
Affaires étrangères et politique extérieure	0 Md€